

# MÉMO DES DÉCHETS

Retrouvez toutes les informations sur la collecte  
et le traitement de vos déchets sur  
[www.sietom77.com](http://www.sietom77.com)

## Les recyclables



LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

Semaine paire

Semaine impaire



LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

Semaine paire

Semaine impaire



## Les ordures ménagères

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI



## Les encombrants

1er  2ème  3ème  4ème  dernier

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

du mois

Sur RDV pour Pontault 01.64.07.99.75

## ▲ EMBALLAGES ET VERRE

### *Les bacs de tri*

- ▶ Dotation en bac en fonction de la composition du foyer / de l'habitat collectif
- ▶ Réparation gratuite si nécessaire

Rendez-vous sur [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) rubrique «vos services en ligne» ou par téléphone (01.64.07.37.58) du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30

### *Le tri des emballages à domicile*



Bouteilles et flacons en plastique, aérosols, boîtes et barquettes métalliques, cartons et briques alimentaires

**EN VRAC et VIDES**

### *Le tri du verre à domicile et dans les bornes d'apport volontaire*



Bouteilles, pots et bocaux en verre

Sans bouchons, couvercles ou capsules

Localisation sur [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) «emplacements bornes»



### *Tri non conforme aux consignes*

- ▶ Collecte partielle / refus de collecte
- ▶ étiquette apposée sur le bac
- ▶ envoi d'un courrier détaillant les erreurs de tri et/ou visite à domicile du service communication.



**Pas d'évolution des consignes de tri avant l'automne 2022**

## ▲ PAPIER

### *Le tri dans les bornes d'apport volontaire*



Papiers  
Journaux, magazines,  
prospectus, courriers,  
lettres, impressions...

Collecté uniquement dans les bornes d'apport volontaire installées sur les communes.

Localisation sur  
[www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) «emplacements bornes»

## ▲ TEXTILE et CHAUSSURES

### *Le tri dans les bornes d'apport volontaire sur les communes ou en déchetterie*



Vêtements,  
linge de maison,  
chaussures par paire  
en sac fermé de moins de 30 litres  
Propres et secs, même  
usés, ils seront valorisés

Point d'apport  
volontaire

Ne pas déposer d'articles humides ni souillés

Localisation sur  
[www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport](http://www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport)

## LE CHOIX DE LA PREVENTION DES DECHETS

### **Diminuer les emballages :**

- Produits de grande contenance
- Achats en vrac ou à la coupe
- Produits sans suremballages
- Produits durables (une gourde plutôt qu'une bouteille d'eau...)

### **Economiser le papier :**

- limiter les prospectus dans la boîte aux lettres en adoptant le
- imprimer en «recto verso»



**Donner une nouvelle vie à nos textiles**

## ▲ ORDURES MÉNAGÈRES

**En sac ou en bac** (acquisition à la charge des foyers)



▶ Déchets issus de l'activité domestique des habitations et bureaux après tri des déchets recyclables et valorisables

▶ Déchets des établissements artisanaux et commerciaux de même nature que les déchets des ménages (1 100 litres par semaine, ordures ménagères et collecte sélective cumulées)

▶ 5 sacs de déchets verts de 100 litres remplis aux 3/4 - **Pas de fagot ni de présentation en bac ou sacs à végétaux**

### Déchets interdits :

Encombrants / Matériaux inertes (terres, déblais, gravats..)

Déchets dangereux (aérosols non vidés, huiles, peintures...)

Déchets de soins (pansements, seringues, médicaments...)

Déchets recyclables (verre et emballages)

## **Dépôts non conformes ou sacs trop lourds**

▶ Collecte partielle / refus de collecte

### LE CHOIX DE LA VALORISATION DES DECHETS VERTS



**AU JARDIN** avec les pratiques de mulching, paillage et compostage individuel et collectif



Avec le soutien de la



Toutes les informations sur [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) «prevention»

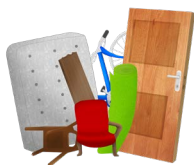


**EN DECHETTERIE** avec le dépôt dans la benne de déchets verts



## ▲ ENCOMBRANTS

► Déchets trop volumineux ou trop lourds pour être collectés avec les ordures ménagères ou la collecte sélective.



**Volume mensuel limité à 1 m<sup>3</sup> par foyer**

### Déchets interdits

Gravats, palettes, plaques de verre, déchets verts, déchets dangereux (peintures, solvants, batteries...), Déchets d'Équipement Électrique ou Électronique (TV, réfrigérateur, lave-vaisselle)

*--> Tous ces déchets peuvent être apportés en déchetterie*

- ➔ Bouteilles de gaz --> point de vente
- ➔ Pièces automobiles --> casse auto
- ➔ Extincteur --> déchetterie professionnelle

### LE CHOIX DE LA VALORISATION DES DECHETS

Privilégier le dépôt en déchetterie :



Enfouissement  
90 à 100%



Valorisation  
+ de 70%

## ▲ DÉCHETTERIES

6 installations : Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers, Evry-Grégy-sur Yerres et Fontenay-Trésigny



### Conditions d'accès

- réservées aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM
- autorisées aux véhicules de moins de 3,5 tonnes
- soumises à la présentation d'une carte d'accès et d'une pièce d'identité au même nom (une seule carte par véhicule)

### Obtention de la carte

Par voie postale ou sur le site internet [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) rubrique « vos services en ligne »

Carte d'accès envoyée par voie postale (délai de réception 15 jours maximum)

Plus d'informations sur  
[www.sietom77.com/dechetterie](http://www.sietom77.com/dechetterie)



# Nature des dépôts

## Dépôts sans limites



MÉTAUX



TEXTILES  
CHAUSSURES



RADIOGRAPHIES



CAPSULES  
DE CAFÉ



CARTOUCHES ENCRE



BATTERIES



DEEE



PILES  
ET ACCUMULATEURS



LAMPES



MOBILIER

## Dépôts limités



HUILES DE FRITURES

10 L / semaine



HUILES DE VIDANGE

20 L / an



DÉCHETS DANGEREUX  
DES MÉNAGES

25 kg / semaine

50 kg / an



ENCOMBRANTS

2 m<sup>3</sup> / semaine

7 m<sup>3</sup> / an



CARTONS

1 m<sup>3</sup> / semaine

3 m<sup>3</sup> / an



GRAVATS

3 m<sup>3</sup> / semaine

10 m<sup>3</sup> / an



DÉCHETS VERTS

4 m<sup>3</sup> / semaine

20 m<sup>3</sup> / an



BOIS

2 m<sup>3</sup> / semaine

15 m<sup>3</sup> / an



PNEUMATIQUES

4 / semaine

Uniquement sur les  
déchettes de  
Fontenay, Roissy et Evry

## Déchets interdits

Bouteilles de gaz et extincteurs, déchets industriels professionnels, commerciaux, artisanaux, déchets des établissements publics, déchets d'amiante, médicaments, ordures ménagères, pièces automobiles

## LE CHOIX DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



**Donner, réparer, vendre d'occasion :**  
autant de solutions pour offrir  
une seconde vie à ce qui peut encore servir